

Collecte des déchets

Compétence CCRVV

Pour toute information :

Communauté de Communes

Tél. 04 66 35 55 55

Fonctionnement de la déchetterie

Horaires d'ouverture de la Déchetterie Intercommunale (située aux Bergines).

Du lundi au samedi : 8h30 – 12h et 14h – 17h30.

Fermeture jeudi, dimanche et jours fériés.

Les points de collecte recyclage

Suivre ce lien : <http://sig.ccrvv.fr/veremap.pro>

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF : RAPPEL

Pour toutes les demandes concernant les containers pour les ordures ménagères ou le tri sélectif (nouvelles adhésions, changement de titrage sur demande, réparation des bacs, remplacement pour vol) : merci de contacter le service de la Communauté de Commune Rhony Vistre Vidourle au **04.66.35.55.55**.

Vous trouverez aussi de plus amples informations sur le site Internet de la communauté de communes (www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr) sous la rubrique ENVIRONNEMENT et SPANC puis au chapitre : règlement de gestion du parc des bacs et des containers.

Nous profitons de cette rubrique pour vous rappeler que pour le bien-être de tous et l'aspect esthétique du village, il

serait fort appréciable que chacun fasse preuve de civisme en remettant ses containers après chaque passage des éboueurs. Passages qui se font pour les bacs verts (ordures ménagères) les lundis et vendredis matins et pour les bacs jaunes (tri sélectif) les mardis matins.

MÉMO TRI : CARTONS

**Encore trop de cartons bruns sont retrouvés dans les bacs jaunes.
Attention : Ces cartons doivent être apportés en déchetterie.**

Seulement les emballages cartonnés

- suremballage en carton
- boîtes en carton de céréales, gâteaux
- briques alimentaires
- cartons de lessive
- petits cartons ou protections en carton

Ne pas mettre : cartons souillés ou gras Jeter les dans votre poubelle habituelle.

[Télécharger le Mémo tri carton](#)

ERREUR DE TRI

Les erreurs de Tri les + fréquentes

Les bons gestes du Tri à adopter

Les erreurs de Tri les + fréquentes

- barquettes fines beurre, margarine fromage fondu
- Boîtes d'œufs en plastique
- Barquettes et objets de polystyrène
- Papiers, magazines et journaux (colonne bleue)
- Emballages souillés et sales
- Emballages souillés
- Verres en plastique
- Cartons (boîtes/briques)
- Pots de crème, de yaourt, fromage blanc etc.
- Sacs d'emballage fins
- Paquets fins
- Verres
- Autres objets de verre
- Plastiques
- Aucun objet en plastique ne doit être déposé dans les containers jaunes, à part les bouteilles et récipients cités à droite...
- Les contenants de produits dangereux présentant de symbole "Tête de mort" doivent être déposés avec les déchets résiduels (produits piscine ayant contenu du Chlore etc.)

Les bons gestes du Tri à adopter

- Petits cartons d'emballage
- Bricks de soupe, jus d'orange etc.
- Boîtes d'œuf en carton
- Bricks de lait
- Emballages en carton (si NON souillés)
- Bricks de crème béchamel etc.
- Métaux
- Boîtes de conserve
- Aérosols
- Bolles à thé, de biscuits...
- Barquettes d'aluminium
- Canettes
- Bouteilles de sirop
- Plastiques
- Les PET (polyéthylène téréphtalate) généralement transparents
- Les PEHD (Polyéthylènes Haute Densité) généralement opaques
- Eau
- On ne recycle que les bouteilles et flacons en plastique!
- Les contenants de produits spéciaux peuvent être déposés dans les containers jaunes à condition de ne pas avoir le symbole "Tête de mort".

Important: Les emballages sont à déposer en vrac dans les containers, sacs jaunes ou colonnes jaunes

Pas de sacs opaques

oui

non

© avril 2009 DDTJC - Collab. Communication AVU Eco-emballages

Pour une nouvelle dotation d'un bac, un remplacement pour casse ou vol s'adresser à la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle au 04 66 35 74 77